



Ville de Tournan-en-Brie

# Recueil des actes administratifs

Décisions - Délibérations

Août 2015



Ville de Tournan-en-Brie

RECUEIL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DÉCISION

SERVICES TECHNIQUES  
CH/SP/LG

Le Maire de TOURNAN-EN-BRIE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du :

- ♦ 10 avril 2014 notamment l'alinéa 4 de l'article premier accordant la délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122/22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Vu la décision n°2015/090 attribuant le marché n° 2015/03 à la société NOGENT LINO PEINTURES concernant des travaux de réfection des sols du groupe scolaire de la Madeleine,

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de déposer les plaintes et de poser de nouvelles plaintes en PVC au regard de la bonne qualité de la finition de pose des sols.

### DECIDE :

**Article 1 :** de passer un avenant n° 1 au marché de travaux de réfection des sols du groupe scolaire de la Madeleine avec la société :

**NOGENT LINO PEINTURES**  
**24 rue de la Mare Blanche**  
**77186 NOISIEL**

**Article 2 :** Le montant des travaux en moins value concernant cet avenant est ramené de - 6 749,22 € HT ; ce qui ramène le montant du nouveau marché à 94 368,36 € HT.

**Article 3 :** Les dépenses seront imputées sur le chapitre 21 du budget investissement 2015.

**Article 4** : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Ampliation sera adressée à:

- ☞ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- ☞ Monsieur le Percepteur de Tournan-en-Brie,
- ☞ Monsieur le Directeur de la NOGENT LINO PEINTURES.

Fait à Tournan-en-Brie, le

27 AOUT 2015

**Laurent GAUTIER**



**Maire de Tournan-en-Brie**